



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRES DE MONSIEUR ABDUL KARIM ALI : DEFENSEUR DE LA PAIX DANS LES REGIONS DU NORD- OUEST DETENU ILLEGALEMENT AU SECRETARIAT D'ETAT A LA DEFENSE (SED).

Appel urgent N°003/08/02/2023

Douala-Yaoundé, le 08 février 2023 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun déplorent l'arrestation et la détention arbitraires du défenseur de la paix dans la région du Nord-Ouest -Cameroun



Les faits :

Le 11 août 2022, Abdul Karim Ali a été arrêté par les gendarmes à Ntamulung (un quartier dans la ville de Bamenda) et conduit au poste de gendarmerie de la localité. Il sera plus tard emmené à la légion de gendarmerie de la même ville où il a été détenu au secret pendant plusieurs jours et privé de tout contact avec le monde extérieur tout comme il lui était impossible de recevoir les visites des membres de sa famille et de ses avocats.

Le 7 novembre 2022, il a été conduit au Tribunal Militaire de Yaoundé où il est resté toute la journée enfermée dans une cellule avec d'autres personnes sans être présenté au juge. Il a été raccompagné au SED tard dans la soirée sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui et sans qu'il ne compareisse devant le tribunal. Il convient de relever qu'en sa qualité de défenseur de la paix, M. Abdul Karim Ali n'a eu de cesse de dénoncer de nombreux cas de violations des droits humains commises dans le cadre de la crise anglophone et parmi lesquelles le cas des violations des droits humains perpétrées par les militaires camerounais sur les civils.

En rappel

Le 25 septembre 2019 monsieur Abdul Karim Ali avait déjà été arrêté et conduit au Secrétariat d'État à la Défense (SED) et incarcéré sans pouvoir consulter un avocat pendant cinq jours, avant d'être finalement libéré quelques semaines plus tard précisément le 1er novembre 2019 sans aucune charge contre lui.

De tout ce qui précède, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun :

- restent préoccupés par la recrudescence des menaces et représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains, avocats et journalistes, ainsi que des actes de tortures, traitements cruels, inhumains et dégradants ;



**s'insurgent contre la détention au secret de monsieur Abdul Karim Ali et les autres
Défenseur(e)s des Droits Humains incarcérés dans les prisons du Cameroun ;**

- demandent la libération immédiate et sans condition de monsieur Abdul Karim Ali et les autres activistes détenus arbitrairement dans les prisons du Cameroun ;
- rappellent qu'aucune revendication légitime de quelque partie que ce soit ne peut justifier les violations, les exactions des Droits Humains.

**Au gouvernement du Cameroun,
Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa
Coalition pays-Cameroun :**

- d'exiger de l'Etat du Cameroun la libération immédiate et inconditionnelle de monsieur Abdul Karim Ali et les autres activistes arbitrairement détenus dans les prisons du Cameroun;
- recommandent au gouvernement de protéger, en toute circonstance, monsieur Abdul Karim Ali, les journalistes, les Défenseurs des droits humains et les militants de la démocratie conformément à la Déclaration des Nations Unies de 1998 et tous les instruments régionaux y relatifs et à respecter scrupuleusement :
 - la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
 - la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG) ;
 - les lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique.

**Aux Nations Unies, A l'Union Africaine, A la Commission Africaine des Droits de l'Homme
et des Peuples :**

Le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun, recommandent d'appeler le Gouvernement camerounais au respect scrupuleux des conventions, traités, protocoles, Chartes, principes sur le plan régional (Union Africaine) et international (ONU) des Droits Humains et des libertés fondamentales librement ratifiés et signés par l'État du Cameroun

- encouragent le gouvernement camerounais à protéger efficacement les Défenseurs des Droits Humains, en adoptant une loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains », ainsi proposée par le REDHAC depuis 2018.

POUR TOUTES ACTION URGENTE :



Adresses utiles :

- M. Paul Biya : Président de la République, Présidence de la République, Palais de l'Unité, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 222 08 70 ;
- Chief. Joseph Dion Nguete : Premier ministre et Chef du gouvernement, Primature du Cameroun, Fax : +237 22 23 57 35 et courriel : spm@spm.gov.cm;
- M. Laurent Easo : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax : + 237 223 00 05 ;
- M. Joseph Beti Assomo : Ministre Délégué à la Présidence de la République chargée de la Défense B.P1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 223 59 71 ;
- M. Paul AtangaNji ;, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Fax : + 237 222 37 35 ;
- M. James Mouangue Kabila : Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), Tel : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail : cndhl@iccn.net;
- M. Nouhoum Sangaré : Représentant Régional et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) Email: lbouaka@ohchr.org, Tél: (+237) 222 50 58 10 ;
- Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, rue du Nant 6, 1207 Genève, Suisse, Fax : + 41 22 736 21 65, Email : mission.cameroun@bluewin.ch.

SUIVEZ LE REDHAC :

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info